

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD394

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« se conforme à la politique de gestion du réseau »,

les mots :

« met en œuvre la politique de gestion du réseau ferroviaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.